

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Jean-Charles BEYNE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusée : Caroline BISSIERE

Procurations : Joël BEZANGER à Ph BRUGERE, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

**DELIBERATION N°2026-05-11 C : Travaux de réhabilitation des
branchements particuliers**

Marie-José GUIGNABEL, adjointe au maire, rappelle les très importants investissements à réaliser sur la commune en matière de branchements au réseau d'assainissement.

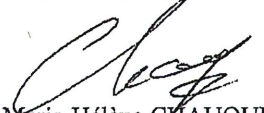
Mme l'adjointe au Maire indique que cette délibération est présentée pour solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre des réhabilitations des branchements dont le montant est de 200.000 € HT, dont 1.320 de maîtrise d'œuvre. L'autofinancement dégagé par ce budget annexe doit permettre de couvrir le reste à charge, et à défaut, par décision modificative au prochain conseil municipal, il sera proposé d'équilibrer ce budget par un emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'attribution d'une subvention de 100.000,00€ correspondant à 50% de l'investissement HT engagé.

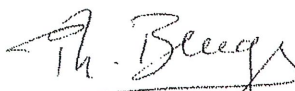
DIT qu'une négociation est entreprise avec les établissements bancaires pour souscrire un emprunt ou une ligne de trésorerie permettant de financer le reste à charge de ses importants travaux.

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 14 Septembre 2026
Le Maire,


Philippe BRUGERE